## 9531 - Le statut du port d’une montre en or ou ce qui la ressemble

**question**

Est-ce qu’il est autorisé de porter une montre en or ou celle  qui a une couleur jaune qui ressemble à de l’or ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Cela est autorisé aux femmes, mais interdit aux hommes si  la montre est en or ou dorée. Selon les propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui ):  L’or et la soie sont autorisés aux femmes de ma communauté et interdits à ses hommes.

Mais quand la chose ressemble à de l’or et  ne l’est pas, il est préférable, pour l’homme, de la laisser afin de protèger sa dignité contre toute accusation de violation de la Charia purifiée.